

# VACCINATION COVID-19 : Faites appel à votre service de santé au travail

Vous avez **plus de 55 ans\*** ?

Vous êtes atteint(e) d'une **comorbidité** (maladie cardio-vasculaire, diabète, hypertension artérielle, obésité, pathologie respiratoire chronique, etc.) ?

## Votre service de santé au travail peut vous vacciner !

*\*Depuis le 27 mars, les personnes de plus de 70 ans peuvent être vaccinées sans être atteintes d'une comorbidité.*



- ▶ Salarié, pour savoir si vous êtes éligible à la vaccination, vous pouvez contacter directement votre service de santé au travail.
- ▶ Le médecin du travail évaluera votre situation en fonction de votre âge, de vos pathologies et des recommandations actualisées des autorités sanitaires.

**Les vaccinations s'effectuent dans la limite des doses disponibles.**

Le périmètre d'intervention des services de santé au travail sera amené à s'adapter dans les semaines qui viennent au fur et à mesure de l'évolution de la stratégie vaccinale globale et de la disponibilité des vaccins.

Pour plus d'infos contactez votre centre médical de rattachement AIST 84. Vous n'avez pas les coordonnées ? Sollicitez votre employeur ou connectez-vous sur [www.aist84.fr](http://www.aist84.fr)

